



POUR INFORMATION

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

**Rapport du Conseil de gestion de la Caisse
de versements spéciaux**

On trouvera ci-joint le cinquante-cinquième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux, créée par le Conseil d'administration à sa 143^e session (novembre 1959).

Genève, le 13 janvier 2010.

Document soumis pour information.

Annexe

Cinquante-cinquième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

1. Depuis son dernier rapport¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux a tenu une réunion, le 27 mars 2009. Il a autorisé des versements d'un montant de 133 185 dollars des Etats-Unis. Au total, la somme des versements effectués s'est élevée à 144 487 dollars, en raison des variations du taux de change. Ce montant correspond à cinq versements effectués en vertu du mandat amendé en 1989² et à huit versements effectués en vertu du mandat amendé en 1992³. La moyenne d'âge des bénéficiaires était de 76 ans.
2. Comme les années précédentes, le Conseil de gestion a consenti des versements en fonction des critères définis dans son mandat et a accordé une attention particulière à certaines situations individuelles difficiles. Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de la caisse, les anciens fonctionnaires ou les conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G1/6 versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence⁴.
3. Les dépenses de 2009 n'ont pas dépassé le solde disponible de la caisse, et les crédits prévus au budget de 2010-11 sont suffisants⁵. Si les fonds disponibles suffisent pour financer les dépenses courantes, le Conseil de gestion a toutefois noté que le solde de la caisse diminue depuis trois ans et que le nombre des personnes susceptibles de demander à bénéficier de l'assistance de la caisse devrait rester relativement stable dans les années à venir. Le Conseil de gestion est convenu de réexaminer plus en détail les besoins de financement futurs à sa réunion en 2010.

¹ Document GB.304/PFA/15/2.

² Document GB.244/PFA/10/8.

³ Document GB.254/PFA/10/13.

⁴ Le salaire annuel au grade G1/6 s'élève actuellement à 60 690 francs suisses en Suisse et à 27 320 euros en France.

⁵ Programme et budget pour 2010-11, annexe documentaire 1, paragr. 478.